Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 7 Joumada I 1445
21 Novembre 2023

N° 135

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2648**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2650**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2655**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2656**
Avis aux créanciers..... **2659**
Convocations
Sociétés anonymes **2661**
Divers
Avis au public..... **2664**
Rectificatifs **2666**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE SANDERS TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 5 000 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur Km 27 - 1134 Chaouat - Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 1150566C

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 3/10/2023, enregistré à la recette des finances de Jedaida le 01/11/2023 sous le n°23701148, Quittance n°M036906, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 15/11/2023 sous le n°2023177535. Il a été décidé ce qui suit :

1- Approbation des comptes de l'exercice 2022, et affectation de son résultat au compte résultats reportés.

2- Approbation des conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2022.

3- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2022.

4- Renouvellement des mandats de tous les administrateurs pour trois ans (2021-2022-2023) à savoir M. Mehdi KHOUAJA, M. Antoine LENEPVEU, M. Philippe MANRY et la société ALFET EL MACHIA en la personne de son représentant légal.

2023R02718SANB2

SOCIETE SANDERS TUNISIE

Société anonyme

Au capital de 5 000 000 Dinars

Siège social : Route de Mateur Km 27 - 1134 Chaouat - Manouba

Identifiant Unique (RNE) : 1150566C

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 3/10/2023, enregistré à la recette des finances de Jedaida le 01/11/2023 sous le n°23701149, Quittance n°M036907, dont un exemplaire a été déposé au RNE le 9/11/2023 sous le n°2023176060. Il a été décidé ce qui suit :

1- Renouvellement du mandat du Président Directeur Général M. Mehdi KHOUAJA pour une période de trois ans (2023-2024-2025).

2- Renouvellement des mandats des deux Directeurs Généraux Adjoints, à savoir M. Antoine LENEPVEU et M. Walid KHEMAKHEM pour une période de trois ans (2023-2024-2025).

3- Confirmation du principe de la signature conjointe des opérations financières.

2023R02719SANB2

Notice d'information

Augmentation du capital

Selon l'article 164 du code des sociétés commerciales

SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD «MHS»

S.A au capital de 7.775.000 de Dinars

11 Rue Slimene Ben Slimene El Manar II

RNE : 0496278G

Dénomination : SOCIETE MONTAZAH HAMMAMET SUD «MHS»

Forme Juridique : Société anonyme

Capital social : 7 775 000 DT en cours d'augmentation à 10 191 000 DT

Siège social : 11 Rue Slimene Ben Slimene El Manar II

Objet social : Exploitation Hôtelière

Durée de la société : 99 ans

Identifiant Unique : 0496278G

Dépôt légal : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Novembre 2023 ayant décidé l'augmentation du capital a été enregistré à la recette des finances El Menzah 9 en date du 10/11/2023 sous le numéro 23503902 quittance n°82316. Une copie a été déposée au Registre National des Entreprises de Tunis en date du 15 Novembre 2023 sous le numéro AC011582023. Modalité de l'augmentation de capital : l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 Novembre 2023 a décidé une augmentation de capital d'un montant de 2 416 000 Dinars pour le porter de 7 775 000 de Dinars à 10 191 000 de Dinars par l'émission de 241 600 actions nominatives nouvelles de 10 dinars chacune.

Cette augmentation de capital est réservée exclusivement à la SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET D'ENGINEERING «SGEE» à réaliser à hauteur de 2 002 000 dinars par conversion en capital des créances en comptes courants des actionnaires reconnues certaines, liquides et exigibles de l'actionnaire SGEE et en numéraire à hauteur de 414 000 dinars à libérer en totalité lors de la souscription.

Délai ouvert pour la souscription : Le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Libération : Le montant des dettes objet de conversion en capital fait par la SOCIETE GENERALE D'ETUDES ET D'ENGINEERING «SGEE» est inscrit aux livres comptables de la société tel que mentionné dans le certificat de libération établi par le conseil et approuvé par le commissaire aux comptes, et ce, conformément aux dispositions de l'article 305 du code des Société Commerciales. Les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la BIAT Agence El Manar dans un compte indisponible intitulé "Société Anonyme en cours d'augmentation de capital" sous le numéro suivant : RIB compte : 08305000063209312816.

2023R02732SANB2

Notice

Augmentation du capital par conversion du compte courant associé

De 6 119 250,000 DT à 8 119 250,000 DT

GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES

S.A

MF : 014402NAM000

Dénomination sociale : GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES

Forme Juridique : S.A.

Montant du capital : 6 119 250, 000 DT

Adresse du siège social : Avenue Jawdat Al Hayat, Z.I le Kram Tunis

Objet social : Vente et réparation des produits agricoles, industriels et des travaux publics et des pièces de rechange

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2023 a été déposé le 10 novembre 2023 au Registre National des Entreprises sous le n°AC011562023.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire d'un montant de 2000.000 DT pour le porter de 6 119.250 DT à 8 119.250 DT par l'émission de 40.000 actions nominatives nouvelle de 50.000 dinars chacune selon les modalités suivantes :

M.Khélil Chaibi d'un montant de 1 400.000,000 DT et la création de 28.000 nouvelles actions de 50,000 dinars chacune.

M.Nabil Chaibi d'un montant de 600,000 DT et la création de 12.000 nouvelles actions de 50,000 dinars chacune.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : le délai ouvert pour la souscription est de 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2023402724SANB2

SOCIETE UNION FINANCIERE HOLDING

S.A. au capital de 100 000 000 dinars

Bvd Mohamed Bouazizi - Imm. Maghrébia BP 66 - 1080 - Tunis

I.U. n°0446998G

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 octobre 2023, enregistré à la Recette des Finances à Charguia le 20 octobre 2023 sous le n°23808094 - Quittance n°M109283, il a été décidé le renouvellement du mandat du Président Directeur Général Monsieur Mohamed Nabil ESSASSI pour une durée de trois ans.

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 31 octobre 2023 sous le n°2023173564.

2023402731SANB2

LA CINQUIEME SAISON (LCS)

Société anonyme

Capital social : 8.000.000 Dinars

Siège social : Imm. Amen Bouhaira - Rue Lac Windermere - 1053 Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0036174Q

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration en date du 14/9/2023 enregistré à la Recette des Finances Le Lac - Tunis le 2/11/2023 sous En°23708911 Qn°M04806

- Monsieur Fernando Banon Izu a démissionné de son poste de directeur général

- Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Walid Kalboussi en qualité de directeur général pour une durée de trois années avec détermination de ses pouvoirs

- Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 14/11/12023 sous identifiant unique n°0036174Q et dossier n°2023177217.

2023402740SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Disculper de liquidateur

Dissolution définitive de la société et radiée

«Société United Consulting»

S.A.R.L au capital de 5 000 DT

Siège social : Lac Belkhanech Les Berges du Lac - 1053 - Tunis

Matricule Fiscal : 1094633 D/A/M/000

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/9/2023, enregistrée à la Recette des finances du Lac à Tunis, le 25/10/2023 sous le n°23508700, Quittance n°M102062, et déposé au registre national des entreprises à Tunis, en un seul exemplaire, le 27/10/2023 et 10/11/2023 sous le n°2023172766 et 2023176505, il a été décidé à disculper de liquidateur, dissolution définitive de la société et radié.

2023402729SRLB2

Nomination de liquidateur de la société

«MAXULA TRADE COMPANY»

S.A.R.L au capital de 1000 DT

Siège social : 43 Rue de l'énergie Charguia 1 - 2035 - Tunis

Matricule Fiscal : 1634462 J/A/M/000

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/9/2023; enregistrée à la Recette des finances du Lac à Tunis, le 6/11/2023 sous le n°23708643, Quittance n°M114118, et déposé au registre national des entreprises à Tunis, en un seule exemplaire, le 8/11/2023 sous le n°2023175770, il a été décidé de nommer Mr Faycel Gsouma liquidateur de la société.

2023402730SRLB2

Nomination du Gérant

Société «DJERBA AUTREMENT» SRL

Capital social : 1 600 000 dinars

Identifiant Unique : 1028117R

Siège social : Avenue Salah Ben Youssef, Houmet Souk, Djerba

Suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2023, enregistré à la recette des finances Houmet Souk Djerba, le 3 novembre 2023, sous le numéro 23806582, Quittance numéro M095374, il a été décidé la nomination de Mr Amine Bayar Elkerkeni gérant de la société pour la durée de 3 ans, à partir de la date du 28 octobre 2023.

La publication du procès-verbal au Registre National Des Entreprises a été faite le 10 Novembre 2023 sous le numéro 2023176523.

2023402732SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE DREAM GROUPE TEXTILE SUARL EN COURS DE DISSOLUTION

Au capital de 3000 Dinars

Siège social : Rue Tataouine Menzel Temime 8080 Nabeul

MF : 1644452M

Suivant PV de l'AGE tenue le 25/9/2023 enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 5/11/2018 sous le n°23502588 reçu n°M075310, dont une copie a été déposée au RNE le 11/10/2023 dont numéro 2023167858, et il a été décidé la dissolution de la société avant le terme et la nomination de Monsieur SABER BEN ELARBI CIN n°06454246 en qualité de liquidateur. Tous les créanciers sont invités à produire leurs titres de créances dans les délais légaux après la parution de cet avis au JORT à l'adresse suivante : 06 Rue Tataouine Menzel Temime 8080.

2023R02726SRUB2

AUTRES SOCIETES

Changement d'adresse de siège social

Groupement de Maintenance et de Gestion Mghira

Siège social : Rue de Nabeul Lot n°11 Zl Mghira 2 Fouchana 2082

RNE : 0968519E

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2021 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 23 juillet 2021, sous le numéro 21802732, quittance n°M044894 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 17/8/2022 il a été prie la décision de changer l'adresse du siège social au : lot n°229-262 Rue de Tunis Zl Mghira 2 - Fouchana 2082.

2023R02727SODB2

Désignation des commissaires aux comptes

Groupement de Maintenance et de Gestion Mghira

Siège social : lot N°229-262 Rue de Tunis Zl Mghira 2 - Fouchana 2082

RNE : 0968519E

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 juillet 2022 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 11 juillet 2022, sous le numéro 22802989, quittance n°M064566 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 17/8/2022, il a été prie la décision de désigner les commissaires aux comptes suivants :

- Société Alpha consulting pour les années 2016, 2017 et 2018

- Wassim Hdiji pour les années 2019, 2020 et 2021.

2023R02728SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Marsa le 13/11/2023 sous le n°23206987 quittance n°132331 Mme Ines Bent Mehrez Selmi a vendu à Madame Sabrine Bent Boubaker Talbi la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné comme pressing sis à la rue El Mouthabara cité Rmila - La Marsa.

Les oppositions doivent être adressées chez Maître Sonia Bahar avocate son bureau sis à la rue Ammar Ben Yassr n°4 imm El Manezeh Médical El Menzah 6 Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 16/11/2023.

2023T01102FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/10/2023 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 24/10/2023 sous le n°23205806 reçu n°1100576, écrit par Maître Fedoua Chedly avocat auprès de la cour de cassation pratiquant à Nabeul rue Messetra n°1.

Mme Haifa bent Maawi Jmaa, demeurant à la Rue El Akaba n°6 ouad Souhil Nabeul selon une procuration donnée à Mr Maawi Jmaa demeurant aussi à la rue El Akaba n°6 ouad Souhil Nabeul a vendu à Mr Abdelmajid Mbarki demeurant à la Rue Ebn Jarir Etabari cité El Mansoura Nabeul tout le fonds de commerce exploité en tant que salle de sport pour le public et situé à rue Bebel n°7 Nabeul objet de l'enregistrement au registre National des entreprises, identifiant unique n°1122192j (ancien registre de commerce n°A0717188/2009).

Les oppositions se feront entre les mains de Mr Maawia Jmaa dont l'adresse est à rue El Akaba n°6 oued Souhil Nabeul dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien du samedi 11 novembre 2023.

2023T01104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat S. S. Privé datant du 01/11/2023 enregistré à Béja le 01/11/2023, n°23208129 Mr Abdellawi Ali a vendu à Mme Omrani Nadia la totalité du fonds de commerce 0463175w sis à la Rue Aboulkacem Chebi Béja ayant pour objet une Boulangerie.

Les oppositions doivent être faites et dans les délais légaux au domicile de l'acquéreur.

Annonce parue au journal Echourouk du 9/11/2023.

2023T01105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 10/11/2023 enregistré à la recette des finances de Ras Djebel le 13/11/2023 sous le numéro d'enregistrement 23207746; Quittance n°M083278 rédigé par Maître Larafa Houda dont son étude sise à Ras Djebel Rue Saleh Eddine El Ayoubi, Madame Marwa Gara titulaire de la CIN n°08956631 a cédé à Mr Nefaa Larafa titulaire de la CIN n°08390364 la totalité du fonds de commerce exploité comme vente produits divers sis à la Rue du Caire à Ras Djebel.

Toutes oppositions seront faites dans les délais de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans les deux journaux «Le Quotidien» et «Echourouk» le 16/11/2023.

2023T01107FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 10/11/2023 quittance n° M085665 et enregistrement n°23205435, Mme Wided Chalouati titulaire de la CIN n°07182356 demeurant au 15 rue 10224 Kabaria Tunis, vend à Mme Khadija Rezgui titulaire de la CIN n°04383756 demeurant au 20 rue Menzel Cheker El Mourouj 5 Ben Arous, le fonds de commerce Café «Wolf» situé au Complexe El Ahlem 51 av. 20 Mars, El Mourouj 5 Ben Arous.

Les oppositions sont requises chez l'acheteuse à son adresse; dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 16/11/2023.

2023T01109FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Djerba le 27/10/2023, sous le reçu n°MO93883. Madame Fethia bent Youssef Baaziz, C.I.N n°05066455, demeurant à Sidi Zayed Houmet Souk Djerba, a vendu à Monsieur Mohamed Ben Chedli Ben Ammar, CIN 05741394, demeurant à El Harir Guellela Djerba, le fonds de commerce exploité pour toute sorte de commerce, exercé dans le local n°10 de l'immeuble Haj Younes, Boulevard Habib Bourguiba Houmet Souk Djerba. D'un prix égal à sept mille dinars.

Toutes les oppositions auront lieu auprès de la vendeuse Fethia Baaziz à son domicile élu au local où le fonds de commerce est exploité, dans les 20 jours de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au quotidien Assabah du 7/11/2023.

2023T01110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP daté du 22/9/2023 enregistré à la recette des finances Tozeur le 23/10/2023 page 2023 case 43752 livre 23202701, Mme Yamna Abbassi a vendu le Fonds de Commerce pizzeria sis à la rue Abou el Kacem Chebbi Tozeur à RASSEM NAMSIA.

Toute opposition devra être faite dans un délai 20 de jours à partir de la publication du présent avis au JORT, adressée au bureau maître Jallouli Nadia rue Farhat Hached Tozeur.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien le 7/11/2023.

2023R02710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances en date du 30/10/2023 sous n°142979, Mohamed Ben Amar a vendu à Moncef Saidi la totalité du fonds de commerce destiné pour buvette et fast-food avec tous les éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Faycal Ibn Abdelaziz Bir Bouregba Hammamet. Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Ati Nabil Avocat, sis à 97 avenue du Koweït 3ème étage Hammamet, dans 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal "la Presse" le 15/11/2023.

2023R02717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt, le 3/11/2023 quittance n°M041608, enregistrement n°23202101, Mme Chadlia Boulabiar ép Ben Younes a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour activité vente de matériel bureautique et scolaire, sis au 3 Avenue des pyramides Bir el bey Hammam Chatt Ben Arous, à Mme Latifa Ben Younes.

Les oppositions doivent être formées au bureau du maître Slim Boukadida sis au 31 rue Lénine 3ème étage Tunis, dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 15/11/2023.

2023R02721FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Rouad le 30/10/2023 quittance n° M116984, enregistrement 2320589 Mme Ahlem Bent Arbi Ghdifi a vendu à Mme Asma Bent Soltan Ben Issa Ghdifi le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que fast-food sis 11 rue Hama Ariana Soghra 2080 Ariana centre.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 15/11/2023.

2023R02722FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 7/7/2023 et enregistré à la recette des finances de Zarsis le 17/10/2023 reçu n°M103550, enregistrement n°23203241, Fethi Oun, titulaire de la c.i.n. n°03585421 qui réside à la route Ben Khdèche Médenine, cède à Dhaw Dibre titulaire de la c.i.n. n°06604320 réside au mourra Beni Mhera Tataouine, la totalité de fonds de commerce qui constitue en local de vente des fruits secs avec tous les éléments matériels et incorporels qui est exploité au local situé au ksar Awled Said route Djerba Zarzis en face de lycée Ibn Khouldoun Zarsis pour un prix total de cinq milles dinars (05.000.000 d).

Les oppositions seront acceptées entre les mains de Fethi Oun dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Jort.

Cet acte de vente a été publié dans le journal «le Quotidien» le 4/4/2023.

2023R02729FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances de Houmet Souk Djerba le 31/11/2023 sous Numéro d'enregistrement 23206512 et reçu n°M094782 Mr Mohamed Ben Amor Kerkeni a vendu à la SOCIETE DJERBA 5M DECORATION (SARL) à l'IU n°1826719G en la personne de son représentant légal Mr Marwen Ben Mohamed Kerkeni la totalité du fonds de commerce, avec tous ces éléments matériels et immatériels et ce, pour l'exercice de l'activité Industrie Bois et Ameublement, et sis à la RTE Aéroport Jameh Jdid Houmet Souk Djerba.

Toute opposition sera effectuée entre les mains de maître Zayoud Lassaad à son cabinet sis à la Rue Sidi Ben Issa Houmet Souk Djerba, dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal Echourouk le 9 Novembre 2023.

2023R02737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte de vente en date du 2/11/2023 enregistré à la recette des finances Médenine le 2/11/2023 quittance n°MO88834 Mr Sofien Boubakri a vendu son fonds de commerce Librairie Waraka (achète du Karim Mabouj et associés) sis au 30 rue Abd Alhamid Alkadi Médenine à Mr Walid Zagrouba les oppositions auront lieu chez l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce sus-indiquée durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT. Extrait de cette vente publié au journal Echourouk le 8/11/2023.

2023R02738FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte de cession portant légalisation de signature en date du 30 octobre 2023 enregistré à la recette des finances du 3 septembre 1934 Sousse, sous le numéro 23202650 du 1er novembre 2023 quittance numéro M078996 a été cédé la totalité du fonds de commerce ayant pour objet commerce de produits de quincaillerie situé à cité Boukhzar derrière la faculté de Droit 4000 Sousse, par Monsieur Anouar Jaziri RNE 1081413Z à Monsieur Belgacem El Moujahed pour un prix de 14000 Dinars. Les éventuelles oppositions seront adressées à l'acheteur demeurant à l'adresse du même local dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

La présente publication est parue au journal Echourouk en date du 16/11/2023.

2023S01360FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié daté du 02/11/2023 établi par les deux notaires SAWSEN El HRAABI et son conjoint NACEUR EL TOUIR Monsieur Ibrahim El Mlayeh a donné au profit de son fils monsieur Mohamed El Mlayeh tous les éléments corporels et incorporels de fonds de commerce; l'identification unique n° 0574557y destiné à la vente des bijoux au local situé à la Rue Ali El Bahlwen Sahline.

Toute opposition sera acceptée entre les mains du donataire au local du fonds de commerce vingt jours au plus tard après la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal "Le Quotidien" du 17/11/2023.

2023S01362FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP daté le 10/10/2023 et enregistré à la R.F Mohamed Maarouf Sousse le 30/10/23 quittance n°M080477, enregistrement n°23203352 Mr Montasar Mtir CIN n°09267904 du 18/10/2005 a vendu à Mr Hammouda Baaroura la totalité du fonds de commerce sis n°5 rue France Sousse.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Mr Montassar Mtir rue Habib Tbib Khzama Ouest Sousse 20 jours après la publication de cet avis au Jort.

Cet avis a été publié au journal La Presse du 31/10/2023.

2023S01363FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 19/10/2023, enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 15/11/2023 sous n°23207374 quittance n°115198. Monia Bent Ali Ben Mohamed Salem, titulaire de la CIN n°02984947 demeurant à cité Riadh Nfitha Sousse a vendu et cédé à Khadouja Bent Abd Allah Hamdi, titulaire de la CIN n°04114412, la totalité du fonds de commerce du local destiné à la vente des fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels (RNE : 0861036C) sis à route de la plage Hammam Sousse. Les oppositions se font entre les mains de Maître Mohamed Amine Latrach demeurant à immeuble zrouga Trocadéro Sousse, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au Journal "Echourouk" n°11751 du 16/11/2023.

2023S01369FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié de donation établi par les deux notaires Hédi Bchir et son conjoint Mr Saiied Ben Aicha du 26/08/2023 enregistré à la recette des finances de Monastir le 4/9/2023 quittance n° M061798.Mme Fatma Skhiri Pharmacienne identifiant unique n°0212794Z Avenue Taieb Mhiri Monastir, a donné au profit de son fils Mr Mohamed Amine EL MAY titulaire de la C.I.N n°06870871 délivrée le 6/12/2013 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Taieb Mhiri à Monastir avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en une pharmacie.

Les oppositions se font entre les mains de donataire au local du fonds de commerce dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée sur le journal "le Quotidien" du 18/11/2023.

2023S01370FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse le 6/10/2023 sous n°23206456 Quittance n°103019, Mr Raouf Brahem, titulaire de la CIN n°08455478- MF : 1245033Z, a vendu et cédé à Mr Wael Brahem, titulaire de la CIN n°08498154, la totalité du fonds de commerce du local destiné pour l'activité de vente en détail «alimentation générale» sis à l'Avenue Habib Bourguiba Hammam Sousse, avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

Cet avis a été publié aux quotidiens «Le Quotidien» et «Alchourouk» du 7/11/2023.

2023S01371FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 10/11/2023 et enregistré à la recette des finances rue Arbi Zarrouk à Sfax le 10/11/2023 sous le n°23203569, reçu n°M054104, madame Nedra Boubakri titulaire de la CIN n°06570834 demeurant à l'Avenue Ahmed Aloulou troisième arrondissement immeuble sirine étage 3 Sfax a vendu à Monsieur Radwane Barhoumi titulaire de la CIN n°09116075 demeurant à son domicile élu situé à la route de l'Aéroport km 1.5 Sfax le fonds de commerce exploité à la vente de matériaux divers en détail et des fruits secs au local composé de deux boutiques cote à cote sis à la route de l'Aéroport km 1.5 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions sont admises auprès de l'Avocat Mounir Drira son bureau sis au 57 Avenue Habib Bourguiba Sfax dans un délai de 20 jours à la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal "le Temps" du 16/11/2023.

2023X01463FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé, signé le 9-11-2023 et enregistré à la recette des finances Rue Abou El Kacem El Chebbi Sfax le 13-11-2023 sous le n° de quittance M103023, n° d'enregistrement 23205120.

Monsieur Bilel Kammoun titulaire de la C.I.N 05315371 a vendu à Mme Amal Hasseni titulaire de la C.I.N 08868227 la totalité d'un fonds de commerce sis à l'Immeuble "Sfax 2000" au rez-de-chaussée n°71 Sfax avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorpores destiné pour vendre des vêtements usés (friperie).

Les oppositions sont recevables au cabinet Maître Chakroun Neila, avocate à la cour d'appel, 8 Rue Salem Harzallah, Immeuble Ben Salem, premier étage, Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis est publié dans le journal "Essabah" sous le numéro ps2300605 le 18 Novembre 2023.

2023X01473FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Chihia le 31/10/2023 et enregistré à la recette des finances Chihia le 31/10/2023 sous le n° d'enregistrements 23201240 quittance n°M048330. Mr. Bourcheni Hafedh de nationalité tunisienne carte d'identité nationale n°05272971 vend à Mr. Omar Chabchoub de nationalité tunisienne carte d'identité nationale n°11088905 la totalité du fonds de commerce sis à la route teniour km 7 Sfax destiné à la vente des éléments alimentaires.

Toutes les oppositions seront effectuées auprès de Omar Chabchoub sis à la route Teniour km 7 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps du 14/11/2023 n° PS2300595.

2023X01476FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 28 octobre 2023 enregistré à la recette des finances Madina Jadida le 30 octobre 2023 sous le n°23205368 quittance n°M074704 Fathia Jlassi demeurant au 59 rue Imem Mezri Ben Arous a vendu à Ali Ben Jomaa demeurant à la rue de la Joie immeuble 9 apprt 9 cité Hana Mégrine Ben Arous le fonds de commerce relatif à l'activité de vente de produits para-pharmaceutiques et matériels médicales et scientifiques en gros non inscrit au RNE au local sis au 5 rue Bizerte rez-de-chaussée Ben Arous.

Toute opposition doit être notifiée au 5 rue Bizerte rez-de-chaussée Ben Arous dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été insérée au journal «Assabah» du 9 novembre 2023.

2023402734FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 7 juin 2023 enregistré à la recette des finances Menzeh 9 Tunis le 8 juin 2023 sous le n°23201981 quittance n°52830 Zied Aidoudi demeurant au 88 rue Mohamed Jaait Chem Nassim cité Rafaaha Mnihla a vendu à la Société A et A Esthética inscrite au RNE sous le n°1218017W sise à Boumhel Basatine 2097 cité Basatine II le fonds de commerce relatif à l'activité de vente de produits cosmétiques, parfums et cadeaux non inscrit au RNE au local sis au 41 avenue Habib Bourguiba Cité Gazala Ariana.

Toute opposition doit être notifiée au 41 avenue Habib Bourguiba Cité Gazala Ariana dans les 20 jours de la date de la publication du présent extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été insérée au journal «Assabah» du 31 octobre 2023.

2023402738FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances avenue de l'Indépendance le Bardo le 7/11/2023, quittance n°M075895 sous le n°23204363 Mr Zied Ben Kamel Ben Abdallah Aissaoui a vendu à Mme Abir Bent Kadri Ben Hammouda Essafi la totalité du fonds de commerce (vente de produit de nettoyage) exploité au local situé au num20 bis rue Abderrahmane Mami le Bardo. Les oppositions seront déposées chez Mme Abir Bent Kadri ben Hammouda Essafi sis au 07 rue Salambo le Bardo Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 11 novembre 2023.

2023402739FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 20/9/2023, enregistré à la recette des finances de Midoun le 02/10/2023, quittance n°M073688, enregistrement n°23304255, la société «pâtisseries Ben Younes», domiciliée à l'avenue Farhat Hached Midoun Djerba, au nom de son représentant légal, identifiant unique n°1163287/R, a loué à Bilel Ben Nacer, domicilié à wed El Garbaoui Médenine, le fonds de commerce sis à l'immeuble Ridha Ragad, rue Farhat Hached, route Awlad Amor Midoun Djerba, destiné à la préparation et vente des pâtisseries.

Les oppositions sont recevables auprès du locataire à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 11/11/2023 au journal quotidien Echourouk.

2023R02711FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 28/9/2023, enregistré à la recette des finances de Midoun le 23/10/2023, quittance n°M078788, enregistrement n°23304652, Mohamed Khairedine Elwed, domiciliée à Arkou Midoun Djerba, a loué à la société «Restauration Elwed», SARL, domicilié au lotissement El Hajem derrière le QNB Midoun Djerba, au nom de son représentant légal, le fonds de commerce sis à la même adresse, connu au nom du restaurant ERRAHMA.

Les oppositions sont recevables auprès du locataire à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 11/11/2023 au journal quotidien Echourouk.

2023R02712FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location gérance enregistré à la recette des Finances de la cité Ettadhamen le 15/01/2023, numéro de reçu M099436, numéro d'enregistrement 22305116, la société HYDCO SARL, au capital de 530 000 000 D, identifiant unique n°0745432 L, dont le siège est sis au n°1, Avenue 62127, Quartier Ibn Khaldoun, Zone Industrielle 2062, Tunis, a loué en location gérance son fonds de commerce sis à la même adresse, exploité comme atelier d'entretien et de réparation automobile, services et vente de matériels connexes, à la

Société Auto Centre Hammami, SARL, au capital de 5.000 dinars, identifiant unique 1765259K; dont le siège est sis au n°1, Avenue 62127. Quartier Ibn Khaldoun, Zone Industrielle 2062, Tunis avec un loyer mensuel de six mille dinars pour une durée de trois années renouvelables.

Le présent avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa le 14/11/2023.

2023402726FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Djerba le 30/10/2023 sous le numéro 23306412 quittance n°MO94407, Madame Aicha Bent Mabrouk Rmada (CIN : 03412717) a loué à madame Bchira Bent Mokhtar Abdaljawad (CIN : 05760611) la totalité du fonds de commerce exploité en activité la vente en gros des produits d'alimentation générale et des boissons gazeuse dans le local commercial ouvert au nord sis à la route de l'Aéroport Km 2 Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal quotidien «Achourouk» le 16/11/2023.

2023402735FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Promotion Agricole et Pêche

En vertu de la décision de Mr le Gouverneur de Nabeul en date du 4/9/2003 par référence à la Lettre parvenue de Mr le délégué de Korba n°640 en date du 27/6/2023 et le procès verbal de l'assemblée constitutive en date du 10/10/2023 enregistré à la recette des finances de Korba sous le numéro 23709290 en date du 9/11/2023, il est crée un groupement de développement agricole et pêche

Dénomination : ESHARAT ELHAMRA DELEGATION DE KORBA

Siège social : Rue du Théâtre 8070 Korba

Zone d'intervention : Délégation de Korba

Président du Conseil d'administration : Toumi Sana

Taches du Président du CA : planification de l'activité du groupement, Préparation du programme du groupement et définir ses différentes activités, conception et étude des projets de développement, contribution dans les estimations et l'approbation des budgets du groupement - arrêter le programme de travail du personnel du groupement.

2023R02735APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Les Anciens sportifs des associations

Siège social : 29, Avenue Garibaldi, premier étage, Tunisie

Sujet : Culturel

Objectifs :

- Cherchant à réunir d'anciennes sportives tunisiennes

- Contribuer à apporter une aide matérielle et morale aux sportifs tunisiens vétérans

- Réaliser des activités culturelles et récréatives

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

Président : Mohamad Faouzi Sebabti

Trésorière : Nabiha Bejaoui Khemiri

Secrétaire générale : Salwa ben Nassif.

Vice-président : Lassaad Zahmoule

Porte parole : Abdelraouf Ben Samir.

2023R02750APSF1

Constitution du Syndic de la Résidence

De la baie de Hergla

En vertu de l'assemblée générale constitutive tenue le 17/7/2023 et enregistrée à la recette des finances de Sidi Bouali sous le n°23701031 reçu n°MO24628, il a été constitué un syndic de propriétaires comme suit : Syndic de la résidence de la baie de Hergla. Siège Résidence La Baie de Hergla Sousse. Et ont été désignés Président : Mr Mohamed Riad ADED. Vice-Président : Mr Ahmed Karim BRAHAM. Vice-Président suppléant : Mr Khalil Zahouani. Trésorier et membre du conseil : Mr Hamdi YEZZA. Membre du conseil : Mr Anis NASR.

2023S01366APSF1

Syndicat des copropriétaires de Résidence SILA III

Lotissement du Maghreb de la rue secondaire de l'avenue

Mohamed Naiifer - Sokra - Tunis

En vertu du PV de l'AGF du Résidence SILA III, du 28 Avril 2023 à la recette des finances le 12 Juillet 2023, sous le n°23706704, quittance n°M084850 le syndicat des copropriétaires de la Résidence SILA III est constitué, sis Lotissement du maghreb de la rue secondaire de l'avenue Mohamed Naiifer - Sokra - Tunis et en vertu du dit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Mohamed Taher Nasraoui : Président du syndicat.

- Mm Sonia Hmila : Trésorière.

- Mr Mohamed Smaoui Gérant de la Société "Les Coupoles" : Membre

- Mme Salma Ben Romdhan : Membre

Le syndicat des copropriétaires Résidence SILA III entame ses travaux officiellement à partir de l'assemblée générale.

2023X01471APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira, Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Ahlem Bent Mansour Saadaoui, CIN n°07002664, demeurant à la cité populaire sedria 2 rue Oubaida Ibn el Jarrah Ben Arous, en sa qualité de débiteur et hypothécaire et propriétaire de la propriété à vendre.

Ramzi Ben Sadok Ben Abderrahmen, CIN n°05182858, demeurant à la cité populaire sedria 2 rue Oubaida ibn el Jarrah Ben Arous en sa qualité de l'intervenant dans l'hypothèque et il a un droit personnel sur la propriété suivant le régime de la communauté des biens.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°34702 Ben Arous dénommé "mouhamed riadh 5", sis au 7 rue Ali Balahouen Radés Ben Arous, il s'agit d'un terrain d'une contenance de 285 m² sur lequel figure une villa composée, d'un salon, 3 chambres, cuisines, douche, toilettes, salle de bain superficie couverte est de 166 m².

Mise à prix : La mise à prix est de 303.707.620 dinars outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le Jeudi 21/12/2023 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

La visite est possible tous les jours.

2023T01101VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant : la Banque internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, société anonyme, Identifiant unique au registre national des entreprises 000110F, sise au 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1002 Tunis.

Le saisi : Salah Khribich demeurant à khrabchia el machrouha Bouargoub Nabeul.

Avocat poursuivant : Maître Dorra Fazaa, avocat auprès de la cour de cassation, MF : 000/P/A/795246N, demeurant au 11 Avenue Habib Thameur troisième étage cabinet 3.2 Tunis.

Le bien à vendre : les 333, 242 parts indivises objet du titre foncier 634777 Nabeul dénommé "CHRAK ENNAKHLA VIII" terrain nu sis à el Machrouha Bouargoub consistant en une parcelle de terrain constructible se trouvant dans une agglomération et disposant des commodités (électricité gaz et eau courante) se trouvant dans la parcelle A752, les limites et le voisinage sont les suivant : au nord le reste de la parcelle A752, à l'est la parcelle A751, au sud une bâtisse sur la parcelle A752, à l'ouest une bâtisse sur la parcelle A752.

Mise à prix : trente trois mille trois cent vingt quatre dinars deux cent millimes (33.324, 200 DT) frais en sus.

Date et lieu de la vente : le lundi 25 décembre 2023 à partir de 9 heures devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Grombalia sis à l'avenue Mohamed Beji Kaied Essebssi Grombalia.

Visite de l'immeuble : chaque jour de 8h du matin à 18h.

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers doivent en outre obtenir la licence du gouverneur.

2023T01108VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

La partie poursuivante : Hannachi Samir ben Saleh profession serveur demeurant à cité Heidi ben Hssine Jendouba, domicile élu à l'étude de son avocat maître Hosni Leila sis à la rue Taieb M'hiri Jendouba

La partie saisie : Café el KHAiMA représenté par monsieur Dachraoui Tarek Ben Ammar titulaire de la cin n°02529682 demeurant à rue Farhat Hached Jendouba.

Décision judiciaire : jugement en appel n°321/2018 prononcé par la cour D'appel de Jendouba le 20/02/2023.

Désignation du bien à vendre : la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du café dénommé Café elkaima sis à la rue Farhat Hached Immeuble B.N.A Jendouba.

Mise à prix : Quatre vingt mille cinq cent Dinars (80.500 dinars)

Date et lieu de la vente : Samedi (02/12/2023) à partir de 10 heures du matin au siège du fonds de commerce sis à la rue Farhat Hached Jendouba.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le (1/10) dixième du montant de la mise à prix par chèque certifié à déposer auprès de l'huissier de justice maître Lassaad ben Ali Jendouba (Tél : 78 602 209).

2023R02755VEPA1

Vente immobilière aux enchères

1) Le saisissant (le demandeur) :

La Banque Tuniso Saoudienne en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°013026E sise à son siège social 32 Rue Hédi Karai Tunis.

2) Le saisi (le défendeur) :

1. La Société Comptoir de bois et des matériaux de construction, société à responsabilité limitée, titulaire de l'identifiant unique n°B0407970 sise au 13 rue karbalah Kairouan et l'adresse désignée par le gérant de ladite société chez Mme Meriem Ben Saad par le biais d'une procuration octroyée par le gérant de la société précitée au 15 Rue Tachakand Cité Kiblia, Kairouan.

2. Monsieur Khaled Ben Slema résident à 15 Rue Tachakand, Cité Kiblia Kairouan étant caution hypothécaire.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Amri, Avocat à la cour de cassation à son adresse : Avenue Abou Yosr Chaibani, Kairouan.

4) La désignation de l'immeuble saisi :

Il comprend toute la propriété résidentielle dénommée «Rawdhet Banefsej», objet du titre foncier n°21487 Kairouan appartenant au caution hypothécaire Monsieur Khaled Ben Slema, d'une superficie totale de 450m² relevant du plan d'aménagement de la ville de Kairouan à Cité Sidi Saad Kiblia Kairouan, dans une zone polyfonctionnelle groupée dense, comportant au rez-de-chaussée un atelier de menuiserie d'aluminium et un garage, un premier étage résidentiel et un deuxième étage partiel, limité au sud par Rue Tachakand d'une longueur de 8 mètres et à l'est : maison Mohamed Zribi et maison harrathi; au côté nord maison Chedly Bouguerra et au côté ouest maison Latifa Sboui et maison Cherif Sboui, cette propriété est située au 15 Rue Tachakand Cité Sidi Saad Kiblia Kairouan.

5) La mise à prix :

Le prix fixé de la propriété objet du titre foncier n°21487 Kairouan appartenant au caution hypothécaire (saisi) est de 669 milles dinars, cette estimation est évaluée par l'expert en immobilier Monsieur Jamel Mabrouki recruté par ordonnance sur requête n°105466 du 27/6/2022 à cela seront ajoutés les dépenses de la vente qui seront évaluées et précisées par la cour le jour de l'audience.

6) Date et lieu et heure de l'adjudication :

L'adjudication et la vente immobilière objet du titre foncier n°21487 Kairouan appartenant au caution hypothécaire (saisi) aura lieu le lundi 18 décembre 2023 à 9 heures du matin à l'audience des saisies Immobilières auprès du tribunal de première instance de Kairouan.

Pour plus d'information à contacter Maître Ahmed Amri, Avocat résidant à l'Avenue Abou Yosr Chaibani, Kairouan 3100, ou au bureau des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Kairouan ou le cahier des charges a été déposé.

7) Visite de l'immeuble saisi :

Toute visite pourra être effectuée quotidiennement après avoir contacter l'avocat poursuivant et fixer un rendez-vous.

Tout participant aux enchères doit auparavant consigner le tiers de la mise à prix suivant les procédures juridiques requises en la matière.

2023S01364VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Mohamed Ben Neji Baba, demeurante au 9 Rue Ebn Kholdoun Sousse CIN n°04049049.

2) Ismail Ben Mohamed STA, demeurante au 9 Rue Taher Sfar Sousse CIN n°04012844

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises (2/3) du titre foncier n°39331 Monastir d'une superficie de 13211 m², dénommé «EL BARAKA» sis à Mssjed Issa Route de Monastir.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme 5 023 623 D 999 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 20/12/2023 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2023S01367VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 000110 F, S.A. R,C : B187 881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : Dhaou Ben Dhaou Echikh, employé de banque CIN05794475 demeurant à la route de Taniour km 4 rue Ennour Chihiya Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 205/4998 parts dans l'immeuble dénommé «moufida34» objet du titre foncier n°609551 Nabeul sis à la région de klibia délégation et gouvernorat de Nabeul. Les parts indivises consistant en un terrain de forme rectangulaire contenant une maison située à

proximité de la route menant de klibia vers Hammem Ghzez clôturée de tous les cotés avec deux entrées du coté est et du coté ouest d'une contenance de 198 m². La maison est composée de deux chambres, une salle de séjour, une cuisine, deux salles d'eaux et un balcon d'une superficie couverte de 130 m².

L'immeuble est en bon état il est délimité du coté est par une piste, du coté ouest par une maison, du coté sud par un terrain nu et du coté nord par une maison appartenant à un tiers.

Mise à prix : (119.238.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 27/12/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Nabeul.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Nabeul où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X01447VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC B193222000, RNE0751191b sise au 10 rue pierre de Coubertin Tunis représentée par son directeur général domicile élue étude Maître Adel Atitallah rue Sallem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Abdallah Ghorbel CIN 08419269 demeurant à impasse mthafer n°17 Sakiet Eddayer Sfax, et à l'avenue Rached chez Mohamed ben Saad merkez sebai 3054 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

L'immeuble sis à la route de Mahdia km12 wed elachech Sfax à proximité de l'immeuble situé au coté est revenant au débiteur saisi délimité du coté sud et est par une haie, du coté nord par un muret du coté ouest sans limite consistant en un terrain d'une contenance de 3544m² contenant une volaillerie d'une superficie de 700 m² composé d'une véranda, un hall, 2 chambres et une salle d'eau, au coté sud un réservoir, au coté est une puit.

Il est délimité du coté sud par Guidara, du coté est par ben Makhlouf, du coté ouest par un terrain revenant au débiteur saisi.

Mise à prix : (210.000.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : lundi le 25/12/2023 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2023X01464VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la cour de cassation

Partie poursuivante :

Banque Tuniso-Saoudienne (ex Stusid Bank), société anonyme, RC n°B16641997, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé au 32 Rue Hedi Karray Tunis son domicile élu chez société tuniso-saoudienne de recouvrement, rue des jasmins n°19 nouvelle Ariana Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Partie saisie :

Souad bent Belgacem ben Ahmed Marzougui, titulaire de la CIN n°00551371 domicilié à Sakit Ezzit rue Ali Bech Hamba n°96 Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°64324 Sfax dénommée «Olfa191» (composée de 88 parts) d'une superficie de 88 m² situé à la route Gremda nord-ouest d'une avenue à l'ouest de l'avenue Majida Boulila Sfax, elle représente un appartement à usage d'habitation au 5ème étage avec les parties indivises s'y rattachant de l'immeuble; 88/9370 parts.

L'appartement comprend un couloir ouvrant sur une réception, une cuisine ouvrant sur un petit balcon, trois chambres et une salle de bain.

Mise à prix : fixée à quatre vingt seize mille huit cent dinars (96.800,000D) en plus des frais et honoraires fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi vingt cinq décembre deux mille vingt trois 25/12/2023 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de

contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2023X01472VEPA1

Vente aux enchères par licitation

Maître Sawsen Rihani Avocate à la cour de cassation son bureau est situé à Immeuble Bouzayyen Béja 9000, M.F : 1034195V, annonce que selon la décision préjudicielle émise par le tribunal de première instance de Béja sous le numéro 7631 daté le 8/4/2021 qui a jugé que les biens faisant l'objet de cette affaire ne sont pas divisibles et autorise de le vendre aux enchères par licitation, il va être vendu aux enchères publiques par licitation pour la propriété existante à la Rue Said Darwiche numéro 33 avenue 9 Avril Béja Nord, de 87.85 mètres carrés dont la surface bâtie est de 67.95 mètres carrés, la propriété est représentée par une résidence en rez-de-chaussée et se compose de trois chambres, un Hall à l'entrée, cuisine, salle d'eau et une deuxième entrée à l'intérieur qui s'ouvre sur la route principale et d'un bâtiment sur le toit représentée par des murs en cours d'exécution. Le prix d'ouverture est fixé par cinquante huit mille neuf cent trente deux dinars et 500 millimes, la vente aux enchères par licitation se fait à la cour de la première instance de Béja située à la Rue Habib Bourguiba Béja devant le service des ventes immobilières à l'audience qui aura lieu le 28/12/2023 à 9h du matin.

2023402715VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture des procédures de cession d'une société à autrui

Tribunal de première instance de Tunis

Affaire judiciaire n°479 au profit de la STE DE PROMOTION TOURISTIQUE

Hôtel "BAHIA BEACH"

Siège social : 6, rue Imeme Rassaa

Adresse commerciale : Zone touristique Yasmine Hammamet

Identifiant unique : 372999A

Le Tribunal de Première Instance de Tunis a décidé en chambre de conseil réunie le 26 octobre 2023 d'accepter l'offre présentée par la Sté "AISA INTERNATIONAL INVESTMENTS", représentée par M. Mahdi Hmila Hariz sise à la Rue Mustapha ben Jannet immeuble les jardins B.2-8 5000 Monastir et ordonne la cession de la société de promotion touristique Hôtel "Bahia Beach" à l'offrant sus-indiqué dans la limite des éléments mentionnés dans le cahier des charges au prix présenté par ce dernier après augmentation pour une valeur de douze millions cinq cent mille Dinars (12.500.000,000 dinars) et ordonne au contrôleur d'exécution, Monsieur Chokri Heni, d'accomplir les procédures de cession, d'encaisser le prix et de rédiger le contrat de cession après l'avoir soumis au juge contrôleur Madame Ghaya taj el Molk Belkhodja, et ordonne l'immatriculation du présent jugement au Registre National des Entreprises de la société bénéficiant du redressement judiciaire, et la publication au journal officiel de la République Tunisienne, et que les dépenses de la cession soient à la charge du cessionnaire.

2023T01103VEPA2

Désignation d'un liquidateur et avis aux créanciers

Liquidation de la société Le Tourneur SARL

En vertu d'un jugement rendu par le Président du tribunal de première instance de Tunis daté du 30/3/2023 les décisions suivantes ont été prises :

1- Monsieur Mokhles Ben Youssef domicilié au 55 Rue Khaireddine Bacha, appartement 2 A, Montplaisir Tunis, (tél 24608091) a été désigné liquidateur judiciaire de la société le Tourneur, SARL, titulaire de l'identifiant fiscal n°1130505C/A/M/000 sise au 20 Rue Des Usines - Sidi Rezig, Mégrine, Ben Arous

2- La nomination du juge Madame Wiem El Ouni en tant que juge commissaire.

Ainsi les créanciers doivent se présenter au liquidateur dans un délai d'un mois de la parution de cette annonce au journal officiel de République Tunisienne.

2023R02714VEPA2

Faillite de la société

THE BEST ACADEMY SARL

Le tribunal de 1ère instance Tunis 1, a prononcé le jugement de Faillite n°991 le 30/10/2023 à l'encontre de la société THE BEST ACADEMY SARL I.U 1288243S sise 5 rue Wall Street Lac Tunis, en cessation de paiement depuis 30/4/2022 et en désignant Mme Ghaya Tej Elmolk Belkhouja juge commissaire et l'expert Rached Zaghdoudi syndic de faillite selon la résolution du 6/11/2023. Les créanciers de ladite société sont tenus de reproduire leurs créances, la nature et le montant de leurs créances accompagné de tout document justificatif dans le délai légal au bureau de Rached Zaghdoudi sis au centre Challekh bloc A 2ème étage bureau 1 Mourouj 4.

2023R02734VEPA2

Avis de liquidation

SOCIETE PRO GROS DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée

Rue Abou el Kacem Chebbi - Zarzis 4170

Identifiant unique auprès de RNE : 1602276J

Suivant jugement commercial rendu par la chambre commerciale auprès du tribunal de première instance de Médenine le 23 octobre 2023 dans

l'affaire n°23/2316 ayant décidé la liquidation de la société conclue entre les deux parties en vertu des statuts enregistrés à la recette des finances de Zarzis le 30 mars 2021 sous la dénomination "PROGROS DISTRIBUTION" et la désignation de monsieur Mohamed Ali GANTRI liquidateur de la société chargé de ce qu'exige les travaux de liquidation notamment de cerner ses biens, le règlement de ses dettes, le recouvrement de ses avoirs, établir le solde entre les associés, la répartition du reliquat entre eux et en cas de désaccord de déposer le produit de la liquidation à la caisse des dépôts et des consignations auprès de la trésorerie générale, et la désignation du juge Madame Assia Touati de contrôler l'opération de liquidation.

De ce fait, les créanciers de la société sont invités à procéder à l'inscription de leurs créances auprès du liquidateur et ce par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Mohamed Ali Gantri

Avenue 20 mars Immeuble Zitouna 1er étage Bureau n°7 - Zarzis 4170

(téléphone : 53 218 147 / 75 681 466)

Avec la production de tous les justificatifs de la nature de leurs créances et leurs valeurs et éventuellement les sûretés qu'elles renferment et ce dans les délais légaux à partir de la date de publication du présent avis.

2023R02739VEPA2

Appel d'offres n°05

Cession de la société

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS DE FAÇON GLOBALE A AUTRUI - SA

Capital : 32885960,000

RNE : 0004507R

N° d'affiliation à la CNSS : 27949/13

S.S : Rue Ibn Khaldoun 4018 Sousse

Conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 22/5/2023 dans le cadre de l'affaire n°232/32 qui a ordonné à l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled de compléter les procédures de cession de la société LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS inscrit au RNE sous n°M0004507 R d'une façon globale à autrui et la décision rendue par la chambre commerciale audit tribunal dans l'affaire n°232/32 en date du 13 novembre 2023 de compléter les procédures des annonces de la cession de l'établissement débiteur pour une mise à prix de cinquante huit millions sept cent quatre vingt neuf mille huit cent trente dinars 960 millimes (58.789.830,960). Ceux désirant l'acquisition de l'établissement sus indiqué peuvent contacter le contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled Immeuble El Ahmadia 1er étage n°2 Rue Georges Gorse La Corniche Sousse (Tél et Fax : 73217330 portable 98401023) pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 200,000.

Les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le contrôleur d'exécution.

Les offres doivent être adressées à Mr Belgacem Ben Khaled à l'adresse sus-indiquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR Appel d'offres relatif à l'achat DES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS

Le dernier délai de la remise des offres est fixé pour le vendredi 22 décembre 2023.

2023S01368VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°163 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax2 ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur El Euch Mohamed déposés à la caisse des dépôts et consignations le 17/02/2020 quittance n°M007142.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 par Maître Atitallah Adel Avocat pour la société financière de recouvrement des créances. Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2023X01465VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°165 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax2 ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur Société M.S.Immobilière déposés à la caisse des dépôts et consignations le 02/01/2023 quittance n°M000312.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 par Maître Atitallah Adel Avocat pour la banque franco tunisienne. Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2023X01466VEPA2

Avis de distribution

Suite à la décision n°164 du juge commissaire du tribunal de 1ère instance de Sfax2 ordonnant l'ouverture de la procédure de distribution des deniers provenant de la vente sur saisie des biens du débiteur El Euchi Hassen déposés à la caisse des dépôts et consignations le 02/01/2023 quittance n°M000316.

Suite à la demande de distribution des deniers présentée au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax2 par Maître Atitallah Adel Avocat pour la société tunisienne de recouvrement des créances. Tous créanciers qui entend participer à la distribution des deniers doit, en application de l'article 468 CPCC, dans les trente jours de la publication au journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe de tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2023X01467VEPA2

Jugement déclaratif de faillite et

Remplacement de syndic de faillite

SOCIETE DE SERVICES ELECTRIQUES

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : 200.000,000

M.F : 933127/D/A/M/000

Siège social : 50 Rue de l'Environnement Manzel Tamime

En vertu du jugement n°22 rendu par le Tribunal de Première Instance de Nabeul le 3/5/2017 il a été déclaré, en premier ressort, la cessation des paiements, par la Société Services Electriques, de ses dettes, à partir du 25/3/2012, et retirer la faillite de la société sur le gérant Hafedh Ayed, la nomination de Monsieur Hichem Raiss, Syndic de faillite qui exécute les travaux de faillite sous le contrôle du Juge-commissaire Madame Najeh Hamdi, l'apposition des scellés et la publication de ce jugement au Journal Officiel de la République Tunisienne, au registre de commerce de la société et au registre de la conservation foncière éventuellement.

Le juge commissaire Safa Makhlouf a décidé le 14/11/2022 de remplacer le syndic de faillite Monsieur Hichem Raiss par le syndic de faillite Monsieur Mhamed Ghidhaoui pour continuer les travaux de faillite de la société sus indiquée.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, ce délai est augmenté de 60 jours à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire tunisien, leurs dettes ordinaires et privilégiées ainsi que leurs garanties, au syndic de faillite Maître Mhamed Ghidhaoui conformément aux articles 531 et suivants du code de commerce, soit directement contre décharge à son bureau sis au 19, rue de Libye Lafayette Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse de correspondance: B.P 141 Belvédère 1002 Tunis.

2023402727VEPA2

Nomination d'un liquidateur

Suivant l'ordonnance sur requête n°82627 émanant du tribunal de première instance de l'Ariana en date du 19/5/2021, il a été décidé la nomination de Madame Faouzia Abbes domiciliée au 11 Rue Belhassen Jrad Ariana - Tél : 56050626, en qualité de liquidateur de la succession du feu Ezziddine Hammami titulaire de la CIN n°00409395.

Les créanciers doivent produire leurs titres de créances au cabinet du liquidateur dans les vingt jours qui suivent la parution de cette annonce au JORT.

2023402728VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à une assemblée générale

En vertu de la décision prise le 26/8/2023 par le conseil d'administration de la société investissement exploitation touristique (Hyppocampe), société anonyme inscrite au registre national des entreprises sous le n°A0997035, au capital social 1.100.000 dt, siège social : boulevard Salah Ben Youssef n°28 Essouani Houmet Souk Djerba.

Les associés sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26/12/2023 à 9h30 du matin à l'hôtel Hyppocampe sis à la zone touristique Djerba pour délibérer sur les points suivants :

1/ Démission de Madame Najet Saddi de la poste du président directeur général de la société et en tant que membre du conseil d'administration.

2/ Désignation d'un membre au conseil d'administration et d'un président directeur général.

Toutes les pièces objet de l'assemblée générale sont à la disposition des associés au siège de la société.

2023T01111SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La société SMVDA «Aouilia1»

S.A. au capital de 1.840.000dt

Ayant son siège social au N°26 Rue Ferdoues la Marsa Ouest Tunis

Identifiant unique : 1529339R

Les actionnaires de la société SMVDA «Aouilia1» sont convoqués pour assister à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie au siège social à la Marsa le 13 décembre 2023 à dix heures du matin pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2022

2- Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2022.

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers pour l'exercice 2022.

4- Affectation de résultats de l'exercice 2022.

5- Approbation des conventions réglementées conclues en 2022.

6- Quitus aux administrateurs au titre de la gestion de l'exercice 2022.

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2023, 2024 et 2025.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les années 2023, 2024 et 2025.

9- Diverses et imprévus.

Le conseil informe les actionnaires que tous les documents relatifs à la dite assemblée sont à leurs disposition au siège de la société conformément à la réglementation en vigueur.

2023R02715SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA au capital de 1.300.000 dinars

Siège social : Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag

MF : 397962T

CNSS : 189210-60

RC : B122022000

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi le 14 décembre 2023 à 15 heures au siège social sis à la Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2022 arrêté par le Conseil d'Administration.

- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes au titre de l'exercice 2022

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2022

- Quitus aux Administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 Fixation du montant des jetons de présence

- Approbation des rémunérations des membres du comité d'audit

- Nomination/renouvellement du mandat des Administrateurs

- Nomination/renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

- Pouvoirs en vue des formalités.

2023R02724SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le jeudi 14 décembre 2023

Sté carrelages de l'oasis El Hamma «CAROGA»

SA au capital de 1 985 000.000

Identifiant unique : 1187429Q

Adresse : Route el Hamma Km 24 Gabès

Messieurs les Actionnaires de la Sté carrelages de l'oasis El Hamma «CAROGA» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 14 décembre 2023 à 10h au siège de la SAGES - Capital sise à bureaux B4 et B5, Immeuble Molka, Les jardins du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire et de ses modalités de convocation

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux exercices 2020 - 2021 et 2022

3. Lecture des rapports général et des rapports spécial du commissaire aux comptes portant sur les exercices 2020 2021 et 2022 et approbation des états financiers au titre des exercices 2020 - 2021 et 2022

4. Affectation des résultats des exercices 2020, 2021 et 2022;

5. Quitus aux administrateurs

6. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration,

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,

8. Pouvoirs en vue des formalités.

2023R02725SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société Tunis Bay Alliance Golf Project - TBAGP

S.A au capital social de 18 200 000 Dinars

Siège social : Lac Medical Center, 7ème étage, Les Berges du Lac 2,

1053 Tunis

Identifiant unique : 1417331 M

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunis Bay Alliance Golf Project sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12 Janvier 2024 à 16h au siège du groupe Alliance, Cité Narjess 2, El Kantaoui - 4089 Hammam Sousse Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

Ratification et validation des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Prise d'acte de l'annulation de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Novembre 2023 et de la nouvelle convocation qui a été publiée pour la réunion de l'Assemblée le 12 Janvier 2024

- Changement du siège social de la société

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020,

- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2020

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Ratification du renouvellement du Commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant les exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022,

- Approbation des états financiers relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours des exercices 2021 et 2022

- Affectation du résultat des exercices clos le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 Révocation de tous les administrateurs et nomination de 5 nouveaux administrateurs proposés par l'actionnaire AIH conformément à l'article 11 des statuts

- Questions diverses

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Conformément à l'article 280 du CSC, les documents de l'assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires à l'hôtel Elmechtel Tunis dans les délais légaux pendant les jours ouvrables de 8h à 13h.

2023R02730SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Avenue Salah Eddine Ayoubi, Imm. Khelifi 4ème étage, Gabès 6072 - Tunisie

Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès

S.A au capital de 7.975.000 DT

R.N.E : B22101242010

M.F : 1153449L/A/M/000

Matricule CNSS : 213308-05

Messieurs les actionnaires de la "Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès» Société Anonyme, au capital de 7.975.000 DT, sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi 22 décembre 2023 à 11h au siège de la société sis à l'Avenue Salah Eddine Ayoubi, Imm. Khelifi 4ème étage, Zrig, 6072 Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration.

2) Examen de la situation financière de la Société conformément à l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

3) Examen du plan de continuité des activités de la Société.

4) Pouvoir pour formalités.

2023R02733SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ZITOUNA TAMKEEN I.M.F

Société anonyme

Au capital de 31.000.000 de dinars

Siège social : Zone Industrielle Nord-Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac - La Marsa - Lac Nord - 1053 Tunis, Tunisie

MF : 1432352G/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société ZITOUNA TAMKEEN sont convoqués par le Conseil d'administration à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 11 décembre 2023 à 8h30 au siège social de la société ZITOUNA TAMKEEN sise à la Zone Industrielle Nord Ouest (Kheireddine) Les Berges du Lac Nord - 1053 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du mode et du délai de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire;

2. Approbation de l'opération d'émission des sukuks ;

3. Approbation des conventions conclues entre la société et ses parties liées;

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2023R02740SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS»

S.A au capital de 6.558.400,000 Dinars

Siège social : Clinique Ibn Khouldoun Route Gremda km3 Sfax

Identifiant Unique : 1309545X

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la société GENERALE DE SANTE DE SFAX «GSS», sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra vendredi 15 décembre 2023 à 19h30 à HOTEL PALAIS ROYAL Route Mahdia Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale,

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice 2021 et l'approbation de ce dernier,

3) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2021,

4) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales,

5) Quitus aux directeur général, au président du conseil d'administration et aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2021,

6) Affectation du résultat de l'exercice 2021,

7) Election des administrateurs de la société pour les exercices 2022, 2023 et 2024,

8) Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023 et 2024,

9) Approbation de cession d'actions,

10) Questions diverses,

11) Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal.

2023X01469SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société Polyclinique ELBALSAM

Société anonyme

Siège social : Imm. Slim Center, Avenue Habib Bourguiba, 9100 Sidi Bouzid

M.F : 1258159GAM000

Les actionnaires de la société Polyclinique ELBALSAM sont convoqués à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 7 décembre 2023 à partir de 14h au siège de la société sis au 5ème étage, Immeuble Slim Center, avenue Habib Bourguiba, Sidi Bouzid à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le mode et le délai de la réunion de l'AGO.

- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

- Quitus au conseil d'administration.

- Jetons de présences des administrateurs au titre de l'exercice 2023.

- Pouvoir pour accomplir les formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2022, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

L'avis de convocation de l'AGO a été publié au bulletin officiel du registre national des entreprises le 15/11/2023 sous l'annonce n°2023177495 et bulletin n°226.

2023X01478SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

HELIOFLEX North Africa S.P.S

Société anonyme

Au capital de 1.850.000 Dinars

Siège social : 16, rue des entrepreneurs - La Charguia 2 - Ariana

Identifiant Unique : 0825757B

Messieurs les actionnaires de la Société HELIOFLEX North Africa S.P.S sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 décembre 2023 à 10 heures au siège social de la société sis au 16, rue des Entrepreneurs - Charguia II - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation;

2. Validation de la nomination d'administrateurs.

3. Pouvoirs en vue des formalités.

2023402733SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE KAOUACH BETON «S.K.B»

S.A au capital de 660.000 dinars

Siège social : Z.I Rte Benguerdane Km 4.5 Médenine

Identifiant unique N° : 973776E

Les actionnaires de la Société Kaouach Béton sont convoqués à la réunion de l'assemblée Générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 décembre 2023 à partir de 10h du matin au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen du rapport d'activité de l'année 2022.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'année 2022.

4. Approbation du rapport d'activité et les états financiers de l'année 2022.

5. Approbation des opérations réalisées en 2022 entrant dans le cadre de l'article 200 du C.S.C.

6. Affectation du résultat de l'année 2022.

7. Quitus aux administrateurs pour l'année 2022.

8. Questions diverses.

N.B : les documents relatifs à la dite assemblée sont mis dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2023402736SANB3

DIVERS

Avis au public

Nomination d'un liquidateur

De la succession de la défunte Aouicha Bent Mohammed Fattoum

En vertu de l'ordonnance sur requête n°28838 émanant du Tribunal de

Première instance de Tunis 1 le 11/10/2023, il a été décidé la nomination de Madame Sdiri Imen sise au 44 rue de la Liberté 4ème étage bureau n°404, en qualité de liquidateur des biens successoraux de la défunte Ben Mohammed Fattoum Aouicha pour procéder à leur inventaire à leur administration et à leur partage entre les héritiers chacun selon sa part, et la nomination de madame Rim Hssen en qualité de juge commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de la succession de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2023T01106DIVD2

Perte de Titre Foncier

Mr Mohamed Salah Sahli, titulaire de la carte d'identité Nationale n°05468822 délivrée le 6/01/2022 annonce la perte du certificat n°01/1547 de titre foncier n°104361 Tunis nommée (Saada) située à Marsa Tunis au bord de rue.

2023R02720DIVD2

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Dans le cadre du renforcement du réseau national de transport d'électricité, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique aérienne en double ternes de 225 kilovolts, d'une longueur d'environ 77 km, reliant le poste à haute tension de Skhira au poste à haute tension de Thyna.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Sfax à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2023R02736DIVD2

Avis

Imen bent Mahmoud ben Otman Bouzid annonce qu'elle est propriétaire du terrain de superficie 500m² sur lequel est édifié une villa sise à la route Gremda km 8 Sfax.

Elle a égaré son titre de propriété et désire extraire une deuxième copie conforme à l'originale

Tout contestant devra s'adresser au notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n°14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2023X01470DIVD2

Avis

Tayari Samira annonce qu'elle possède un terrain de surface 433m² Route Sidi Mansour Km12 Sfax effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 11/1/2015 elle a perdu le titre de propriété et elle désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Trigui Naoufal et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X01474DIVD2

Avis

Les Héritiers Frikha Mokhtar annonce qu'ils possèdent un terrain surface 4.5 Marjaa route Atia km5 Sfax effectuer par l'acte qui était fait le 26/2/1957 ils ont perdu le titre de propriété et ils désirent se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Trigui Naoufal et ce dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2023X01475DIVD2

Perte de titre de propriété

Madame Awatef Marzouki Fitouri, en sa qualité de Syndic de faillite de la société tunisienne d'émaillage et de décoration «STEDE SA», titulaire de la Carte d'identité nationale n°02551258 en date du 15/5/2012, déclare avoir perdu le titre de propriété n°117795 de l'immeuble objet du titre foncier n°16163 Bizerte suivant déclaration sur l'honneur légalisée à la municipalité de Menzah 6, Ariana en date du 10/11/2023

Le présent avis a été publié au journal Essahafa en date du 14/11/2023.

2023402725DIVD2

Opposition à la distribution des fonds

Société «CAP SUD RETAIL» SARL

(Société en Liquidation)

Capital social : 1.000, 000 DT

Siège social : Résidence Les Lilas App C7 Centre Urbain Nord Tunis 1083

M.F : 1497871FAM000

Conformément à l'article 46 c.s.c le liquidateur de la Société «CAP SUD RETAIL» a l'honneur d'informer les créanciers qu'ils peuvent formuler leurs oppositions dans un délai de 90 jours à partir de cet avis. La liste des créances objet de cette opposition est vide et ne comporte aucun créancier.

Il y a lieu de noter l'absence totale des fonds de liquidation vu l'absence totale des actifs de la société.

2023402737DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

"CENTRE FINANCIER AUX ENTREPRENEURS TUNISIE CFE"

Société Anonyme

Capital social : 19.825.000 Dinars

Siège social : 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3

Identifiant unique : 1383996P

Suite à l'annonce N°2023402682SANB2 parue au Jort N°133 du 15/11/2023

Lire : … Capital social : 19.825.000 Dinars

Au lieu de : ... Capital social : 3.000.000 Dinars.

Le reste demeure sans changement.

2023402741RECZ9